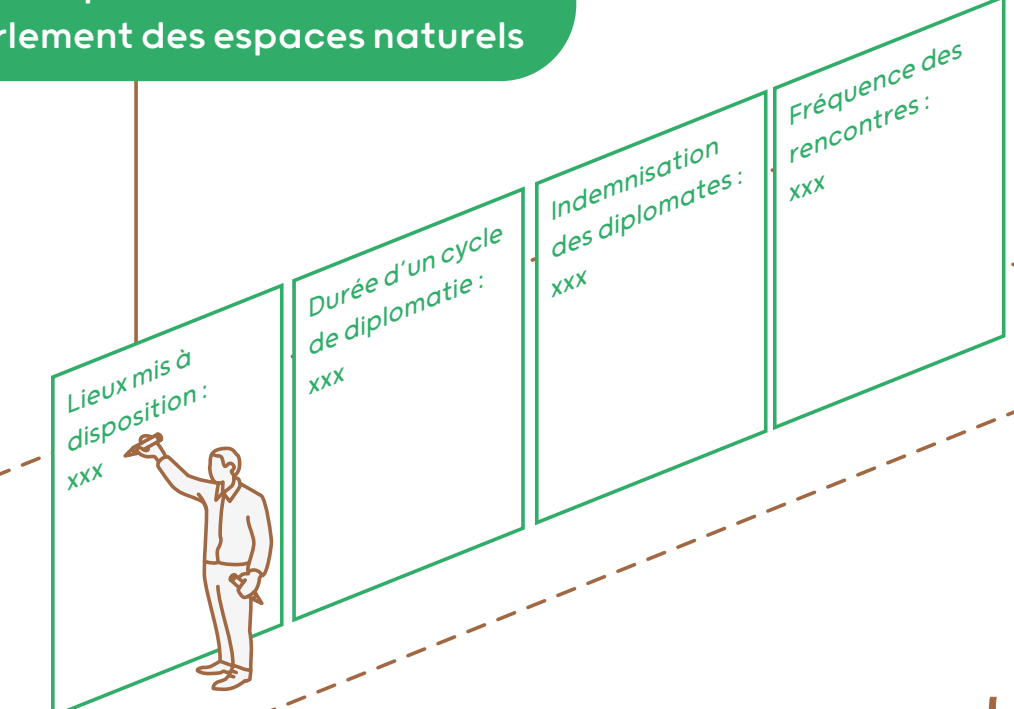


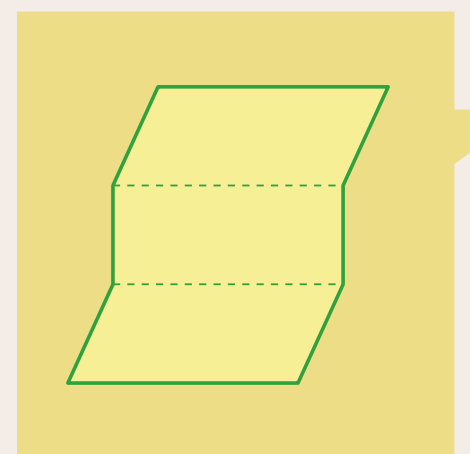


Les microparlements des espaces naturels

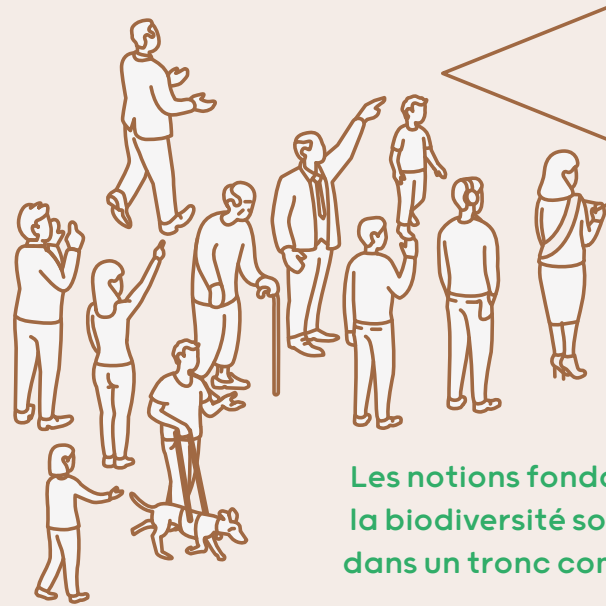
Définition du périmètre d'action d'un microparlement des espaces naturels



Constitution d'une première assemblée composée de 6 citoyens tirés au sort + 6 agents de collectivité volontaires



La lettre d'information et de convocation à la soirée inaugurale du microparlement des espaces naturels



Les notions fondamentales pour appréhender la biodiversité sont transmises aux diplomates dans un tronc commun lors de leçons publiques



Une espèce ou un écosystème totem est attribué à chaque diplomate, ainsi qu'un badge

Les diplomates doivent arpenter et cartographier leur territoire pour comprendre les espaces de vie et les menaces pour leur espèce ou milieu totem

Phase initiatique : appréhender le territoire avec un regard non-humain

Édition et publication d'un journal du microparlement
Formulation de premiers éléments de diagnostics et propositions pour le territoire

Phase de dialogue

Les diplomates se voient attribuer plusieurs missions courtes collectives et individuelles

La collectivité organisatrice de la démarche
Elle s'appuie sur un réseau de partenaires pour animer les différentes phases

Écologues

Cartographe

Associations environnementales

Aménageur

Juristes

Bilan et reconduction

Consultation occasionnelle des diplomates lors de conseils municipaux

Rédaction d'arrêtés citoyens

Phase de décision

Participation au choix et à l'ingénierie de projets issus d'un budget participatif

Modération d'un espace dédié sur un réseau social

Opérations pédagogiques auprès des habitants

Médiation de conflits et controverses

Phase projection

Rédaction d'un cahier de préconisations

Attribution d'un budget de fonctionnement

Suivi de projets d'aménagement à fort impact sur la biodiversité

Mise en responsabilité de la gestion de certains espaces communaux

Participation à des rencontres interdiplomates au niveau départemental, régional et national